



Mairie
d'Éguilles



Eguilles, le 11 juillet 2019.

Objet : inscription à l'École Municipale de Musique d'Eguilles

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire (2019-2020) approche. Avec elle, l'École Municipale de Musique d'Eguilles ouvrira ses portes et présentera un nouvel environnement musical pour ses élèves. Avec l'aménagement dans la nouvelle école prévue normalement dès les premiers cours de la rentrée scolaire. Vous aurez aussi à partir du deuxième trimestre la possibilité de régler les cours de musique en ligne via le portail des familles sur internet voici le lien : <https://www.mairie/portaildesfamilles/ecoledemusique.fr>

Afin de répondre à des restrictions budgétaires que nous imposent les services de l'Etat et une forte demande de nouveaux élèves, les tarifs subissent une légère augmentation de 10€ par trimestre. Le fonctionnement des cours va être modifié, les élèves auront $\frac{3}{4}$ heure de cours collectif par deux élèves de même niveau, au lieu d'une $\frac{1}{2}$ heure en individuel, cependant si vous le désirez les cours individuels sont maintenus, un tarif unique sera appliqué, au coût réel de l'enseignement.

Ainsi, dès le 23 septembre 2019, date à laquelle les cours débiteront.

Les inscriptions pour les anciens élèves, dont vous faites partis, auront lieu de 17h00 à 19h dans le hall de la salle Duby, les professeurs établiront alors leurs plannings avec les familles :

- Eveil musical: lundi 2 septembre 2019,
- Piano et Chant: mercredi 4 septembre 2019,
- Batterie et Violoncelle: jeudi 5 septembre 2019,
- Guitare et Flûte: vendredi 6 septembre 2019,

Simultanément, vous devrez sans faute me contacter au 04 42 92 39 66 afin de prendre rendez-vous pour finaliser votre dossier d'inscription.

Lors de notre rendez-vous, vous devrez présenter la fiche individuelle ci-jointe, dûment remplie, accompagnée des justificatifs suivants (**1 original et 1 copie pour chaque**) :

- justificatif de domicile,
- avis d'imposition sur le revenu de l'année 2018 (les deux avis pour un couple non-marié) pour calculer le quotient familial applicable au tarif.

Sans ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Dans l'attente de vous revoir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes musicales salutations.

Thierry BAYARD
ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'ÉGUILLES
Régisseur général